

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20150914

Dossier : A-450-14

Référence : 2015 CAF 193

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER**

ENTRE :

PÉPINIÈRE A. MASSÉ INC.

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

Audience tenue à Montréal (Québec), le 14 septembre 2015.

Jugement rendu à l'audience à Montréal (Québec), le 14 septembre 2015.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NADON

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20150914

Dossier : A-450-14

Référence : 2015 CAF 193

**CORAM : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER**

ENTRE :

PÉPINIÈRE A. MASSÉ INC.

appellante

et

SA MAJESTÉ LA REINE

intimée

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Montréal (Québec), le 14 septembre 2015)

LE JUGE NADON

[1] Malgré l'argumentation fort habile de Me Côté et malgré la sympathie que nous avons pour l'appellante vu les difficultés manifestes à gérer l'engagement du personnel saisonnier, nous n'avons pas été convaincus qu'il y a lieu d'intervenir.

[2] Plus particulièrement, nous sommes d'avis que la preuve au dossier n'appuie aucunement les prétentions de l'appelante.

[3] Par conséquent, l'appel sera rejeté avec dépens.

« M. Nadon »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-450-14

(APPEL DE L'ORDONNANCE DE L'HONORABLE JUGE BRENT PARIS DE LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT RENDUE LE 12 SEPTEMBRE 2014 DANS LE DOSSIER 2011-3900(GST)G.)

INTITULÉ : PÉPINIÈRE A. MASSÉ INC. c.
SA MAJESTÉ LA REINE

LIEU DE L'AUDIENCE : MONTRÉAL (QUÉBEC)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 14 SEPTEMBRE 2015

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NADON
LE JUGE PELLETIER
LA JUGE GAUTHIER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE : LE JUGE NADON

COMPARUTIONS :

Louis-Frédéric Côté POUR L'APPELANTE

Josée Fournier POUR L'INTIMÉE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Spiegel, Sohmer, Inc. POUR L'APPELANTE
Montréal (Québec)

Larivière, Meunier POUR L'INTIMÉE
Montréal (Québec)